

Membres	24
Présent(s)	20
En audio/visioconférence	0
Représenté(s)	1
Quorum	16

SÉANCE DU 11 JUIN 2026

- Présents au siège : Sous la Présidence de Madame Chantal CUTAJAR, Madame Fatiha AMARA, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Modeste BONTE, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur Luc GILLMANN, Madame Virginie JACOB, Monsieur Sahide KADRI, Madame Leila-Marie KHELIFA, Monsieur Celeste KREYER, Monsieur Jean-Baptiste MATHIEU, Monsieur Cédric MEYER, Monsieur Jean-Michel MEYER, Madame Nadia MONKACHI, Madame Julie MULOT, Monsieur Lamjar SAIDANI, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Elodie STEINMANN, Monsieur Robert VANHERZEEKE, Madame Nadia ZOURGUI et Monsieur Sebastien EHRET (Représentant de la société EMHA)
- Absents et excusés : Madame Geneviève MANKA (procuration à Madame Leila-Marie KHELIFA), Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Emmanuelle SERRANO (Commissaire aux comptes) et Madame Brigitte OFFNER (Représentante de la Préfecture DDT67)
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / Secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice Financière, Comptable et du Contrôle de la Gestion), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité), Madame Isabelle DAVID (Directrice de la Transformation Numérique) Madame et Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Conseil d'administration,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

CA/2026/020 : **Délégation du Conseil d'administration au Bureau**

Il est décidé :

1. De déléguer au Bureau les compétences suivantes :
 - Programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction et de réhabilitation ;
 - Actes de disposition ;
 - Emprunts et orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à l'office, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie ainsi que les émissions de titres participatifs mentionnés à l'article L 213-32 du Code Monétaire et Financier ;
 - Souscriptions, acquisitions ou cessions de parts sociales ou d'actions en application des articles L. 421-2 et R. 421-3 ;
 - Transactions, à savoir les cessions foncières et les servitudes dans la limite de 1 million d'euros par opération et à l'exclusion des ventes de logements conventionnés ;
 - Autorise selon le cas, le Président ou le Directeur général à ester en justice en application des articles R-421-17 et 18 du CCH

2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ne prends pas part au vote : 0

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme